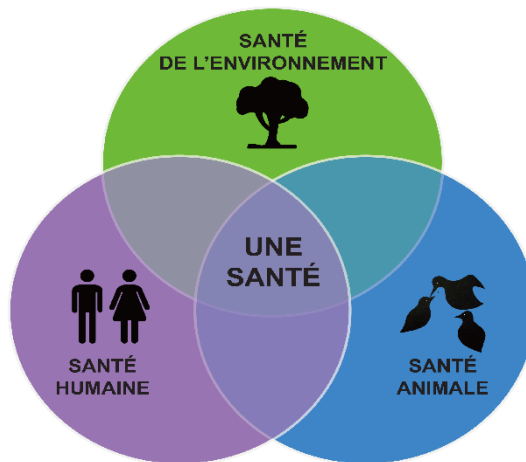




REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

**MANUEL DE GOUVERNANCE
PLATEFORME « UNE SEULE SANTE »**



Juillet 2022

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	4
I. CONTEXTE	5
II. FONDEMENTS DE LA PLATEFORME « UNE SEULE SANTÉ »	7
2.1. VISION	7
2.2. MISSIONS	7
2.3. OBJECTIFS	7
III. MODELE DE GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME « UNE SEULE SANTÉ » 8	
3.1. CADRE GENERAL DE GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME	8
3.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA PLATEFORME	8
3.2.1. Institutions Nationales	8
3.2.2. Institutions internationales	9
3.3. STRUCTURE ET MANDATS DES ORGANES DE LA PLATEFORME UNE SEULE SANTE «ONE HEALTH»	9
3.3.1. COMITE INTERMINISTERIEL	10
3.3.2. COMITE TECHNIQUE UNE SEULE SANTÉ «ONE HEALTH»	11
3.3.3. SECRETARIAT MULTISECTORIEL UNE SEULE SANTE	16
3.3.4. GROUPES TECHNIQUES DE TRAVAIL (GTT)	17
IV. FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME	21
4.1. REUNIONS ORDINAIRES DES ORGANES DE LA PLATEFORME	21
4.1.1. Comité Interministériel	21
4.1.2. Comité Technique de Coordination	21
4.1.3. Secrétariat Multisectoriel	22
4.1.4. Groupes Techniques de Travail (GTT)	22
V. RENFORCEMENT DES CAPACITES	23
5.1. ELABORATION DU PROJET DE PLAN DE FORMATION	24
5.2. VALIDATION DU PLAN DE FORMATION	24
5.3. PROCESSUS ADMINISTRATIFS DE LA FORMATION	24
VI. PLANIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION	25
6.1. SUIVI DU PLAN DE TRAVAIL	25
6.2. PRODUCTION DE RAPPORTS	25

6.3. EVALUATION ANNUELLE DE LA PLATEFORME.....	26
VII. SOURCES DE FINANCEMENT	27
7.1. BUDGET NATIONAL	27
7.2. FINANCEMENT DES PTF.....	27
VIII. COMMUNICATION DE LA PLATEFORME	27
X. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	28

SIGLES ET ACRONYMES

CI	: Comité Interministériel
CTC	: Comité Technique de Coordination
DSRE	: Direction de la Surveillance et de la Riposte aux Epidémies
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTT	: Groupe Technique de Travail
JEE/EEC	Evaluation Externe Conjointe
LABOCEL	: Laboratoire Central de l'Élevage
ME/LCD	: Ministère de l'Environnement, et de la Lutte Contre la Désertification
MSP/P /AS	: Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales
MEL	: Ministère de l'Élevage
OIE	: Organisation Mondiale de la Santé Animale
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
OMS	: Organisation Mondiale de la santé
OSC	: Organisations de la Société Civile
PANSS	: Plan d'Action National de Sécurité Sanitaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RSI	: Règlement Sanitaire International
SG	: Secrétaire Général
PVS	: Performance des Services Vétérinaires
OMSA	: Organisation Mondiale de la Santé Animale

I. CONTEXTE

Le Règlement Sanitaire International (RSI 2005) est un instrument international, juridiquement contraignant, visant à « prévenir la propagation internationale des maladies, s'en protéger, les maîtriser et y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elles présentent pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce internationaux ».

La mise en œuvre totale du RSI (2005) est essentielle pour la sécurité sanitaire mondiale. Il s'agit de mettre en place et de maintenir des capacités permettant d'aider la communauté internationale à prévenir et à faire face aux risques graves de santé publique susceptibles de franchir les frontières et de menacer les populations à travers le monde. Pour évaluer le RSI (2005), les États parties font des Evaluations Externes Conjointes (EEC), sur la base d'un outil EEC développé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Programme pour la Sécurité Sanitaire Mondiale (GHSA). Cet outil, permet d'évaluer la capacité d'un pays à prévenir, détecter et riposter rapidement aux menaces de santé publique, conformément aux exigences du RSI (2005).

En 2018, le Niger a conduit une évaluation Externe Conjointe. Cette évaluation était assortie d'un Plan d'Action National pour la Sécurité Sanitaire (PANSS) qui est un plan stratégique complet, multisectoriel, collaboratif et limité dans le temps. Ce plan permet d'atteindre l'objectif de renforcer le système de santé du pays et d'améliorer ses interventions d'urgence face aux menaces posées à la santé publique à l'interface homme-animal et environnement réduisant ainsi les conséquences au niveau humain, économique et sanitaire. Dans le même ordre, une évaluation des services vétérinaires a été conduite du 4 au 15 février 2019 sur la base de l'outil PVS de l'OMSA (ex OIE) pour améliorer les performances des services vétérinaires. L'atelier conjoint RSI et PVS a formulé des recommandations dont entre autre celle de dresser une liste des priorités des zoonoses. En 2021, un atelier conjoint a permis d'identifier les zoonoses prioritaires pour le Niger.

La mise en œuvre du PANSS exige une approche interdisciplinaire, holistique et intégrée des problèmes de santé. Les maladies et autres menaces résultant du réchauffement climatique, de la contamination des aliments et des risques chimiques constituent un ensemble complexe d'événements qui menacent la santé humaine, animale et environnementale. Ainsi, l'approche préconisée et la plus appropriée pour adresser cette dimension multisectorielle est l'approche « Une Seule Santé ou One Health. »

Le One Health est une approche collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire travaillant au niveau local, régional, national et mondial afin d'obtenir des résultats optimaux en matière de santé et de bien-être en reconnaissant les interconnexions entre les personnes, les animaux, et leur environnement commun. Selon la tripartite OMS-FAO-OIE, la santé des animaux, des personnes, et de l'environnement est interconnectée. Le One Health est une approche intégrée qui reconnaît cette relation fondamentale et veille à ce que les spécialistes de plusieurs secteurs travaillent ensemble pour faire face aux menaces pour la santé des animaux, des humains, et de l'environnement.

Le « One Health » encourage les collaborations, les synergies et le transfert des connaissances entre les secteurs et acteurs dont les activités peuvent avoir un impact sur la santé humaine, animale et environnementale. Son but est d'améliorer la santé et le bien-être grâce à la prévention des risques et l'atténuation des effets des crises qui proviennent de l'interface entre les humains, les animaux et leurs écosystèmes.

Face à ces menaces sanitaires majeures, les approches classiques de prévention et de contrôle des maladies ayant montré leurs limites, il est apparu nécessaire d'avoir une réponse globale multidisciplinaire et plurisectorielle. En effet, pour prévenir, détecter et répondre efficacement aux épidémies de zoonoses et aux problèmes d'hygiène des aliments, les données épidémiologiques et l'information de laboratoire devraient être partagées entre les secteurs. Les représentants du gouvernement, les chercheurs et les travailleurs de tous les secteurs aux niveaux local, national, régional et mondial devraient mettre en œuvre des réponses conjointes aux menaces sanitaires.

L'approche « Une seule santé » qui répond à cette nécessité, a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la santé au niveau mondial grâce à la collaboration entre toutes les sciences de la santé, en particulier entre les professions médicales vétérinaires, humaines et les sciences de l'environnement. Elle ne se limite pas uniquement aux zoonoses, mais englobe l'ensemble des pathologies ayant un impact sur la santé publique et la sécurité alimentaire.

Par arrêté n° 000112 MSP/SG/DSRE du 08 Février 2019 Modifiant l'Arrêté n° 000394 du 06 avril 2018 portant création, missions Composition et fonctionnement d'un Comité Technique Une Seule Santé « One Health », le Niger a officiellement établi sa plateforme Nationale « One Health ». Néanmoins, l'opérationnalisation de cette plateforme est confrontée à des difficultés. Ainsi pour une bonne gouvernance de cette plateforme, il a été convenu d'élaborer un manuel déterminant les principes de son fonctionnement. Ce manuel de gouvernance représente le document de référence principal pour la plateforme One-Health et formalise les principales

procédures de sa gestion. Il est destiné aux Ministères impliqués dans l'approche One-Health (« une seule santé »). Pour chaque niveau de la pyramide sanitaire, du niveau central au niveau communautaire, le manuel identifie les ressources nécessaires à son fonctionnement, désigne les personnes responsables et fournit des consignes permettant de savoir le rôle de chaque acteur.

II. FONDEMENTS DE LA PLATEFORME « UNE SEULE SANTÉ »

2.1. VISION

Un Pays capable de prévenir et de gérer de manière efficace et efficiente les épidémies et autres événements de santé publique, qui constituent une menace pour la santé humaine, animale, et environnementale au plan national et international.

2.2. MISSIONS

La mission principale de la Plateforme « Une seule santé » est de coordonner, à travers une approche multisectorielle et multidisciplinaire, toutes les interventions sanitaires en vue de prévenir, de détecter et de riposter contre tout événement de santé humaine, animale et des écosystèmes y compris les zoonoses et la résistance anti microbienne.

2.3. OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

Il s'agit de renforcer la gouvernance, la communication et la coordination des interventions et des acteurs en matière de santé.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

, les objectifs spécifiques de la plateforme sont de :

- Renforcer la capacité nationale de prévention des événements et urgences sanitaires ;
- Renforcer la capacité nationale de détection et de confirmation rapide des événements et urgences sanitaires ;
- Renforcer la capacité nationale de riposte rapide aux effets négatifs des événements et urgences sanitaires ;
- Renforcer la capacité nationale de lutte contre la résistance anti microbienne
- Renforcer le cadre institutionnel de la sécurité sanitaire.

III. MODELE DE GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME « UNE SEULE SANTÉ »

3.1. CADRE GENERAL DE GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

L'approche « Une Seule Santé » est un concept qui appelle à la mobilisation et à la collaboration multisectorielle entre les secteurs de la santé (humaine, animale et environnementale) et les autres secteurs pour mieux prévenir, détecter et répondre aux menaces sanitaires émergentes ré émergentes

La Plateforme « Une seule santé » est la structure de coordination, de mise en œuvre et de gestion efficace et intégrée des événements et urgences sanitaires

3.2. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA PLATEFORME

3.2.1. Institutions Nationales

- Structures Gouvernementales

Ces structures sont composées des acteurs relevant de l'Etat. Ces acteurs sont essentiellement responsables de la coordination des secteurs en rapport avec la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale. Ces structures sont représentées par le Premier Ministre, les Ministres, les Secrétaires Généraux des Ministères, les Directeurs Généraux, les Directeurs Nationaux, les chercheurs, les autres cadres des secteurs concernés, et les points focaux qui sont des facilitateurs de la prise en compte et de la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » dans leurs secteurs respectifs.

- ONG Nationales

Certaines de ces structures sont très engagées dans la prévention, la détection et la réponse aux évènements de santé publique. Elles sont représentées par les faitières et les autres regroupements assurant leur coordination. Il s'agit principalement des ONG intervenant dans le domaine de la santé humaine, de la santé animale et de la santé environnementale ayant des activités qui cadrent avec les missions de la plateforme « Une seule santé ». Ces ONG ont pour rôle à travers leurs expériences d'appuyer la plateforme sur le plan technique, financier et matériel.

- Secteur Privé

Pour accroître l'efficacité et l'efficience de leur système de santé, il est important d'ouvrir la porte aux secteurs privés et aux mécanismes de marché. La notion de secteur privé regroupe au

sens large les entreprises, les banques à capitaux privés, les acteurs de l'économie sociale (mutuelles, coopératives, associations) et les organisations non gouvernementales. L'expertise du secteur privé peut être d'un atout commensurable dans le cadre de la coordination multisectorielle. Indépendamment de leurs intérêts et champs d'action, ce secteur privé peut être une ressource pour la coordination multisectorielle autour des événements de santé publique.

- **Organisations de la Société Civile (OSC)**

Les Organisations de la société civile sont omniprésentes et variées ; elles contribuent à l'amélioration de la santé des populations. Ces OSC ont une grande diversité d'objectif et des moyens car interviennent sur toutes les thématiques de la santé. Les organisations de la société civile apportent une grande contribution à la santé publique et aux systèmes de santé en termes d'élaboration des politiques, de prestation des services et de gouvernance. Leurs interventions sont commensurables dans la sensibilisation, la mobilisation au sein des communautés. Elles ont aussi démontré leurs capacités dans la recherche de consensus, la prestation de services médicaux et de services liés aux déterminants sociaux de la santé, l'établissement de normes, l'autoréglementation et la promotion du partenariat social. Elles seront un atout pour la dissémination de certaines interventions dans la communauté.

3.2.2. Institutions internationales

Elles sont représentées par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les Organismes Internationaux. Leur rôle principal est d'appuyer la plateforme sur le plan technique, financier et matériel.

3.3. STRUCTURE ET MANDATS DES ORGANES DE LA PLATEFORME Une Seule Santé «One Health»

La plateforme au Niger est composée des organes suivants (figure 1) :

- Un Comité Interministériel (CI) ;
- Un Comité Technique Une Seule Santé «One Health» ;
- Un Secrétariat Multisectoriel ;
- Des sous commissions thématiques ou Groupes Techniques de Travail (GTT).

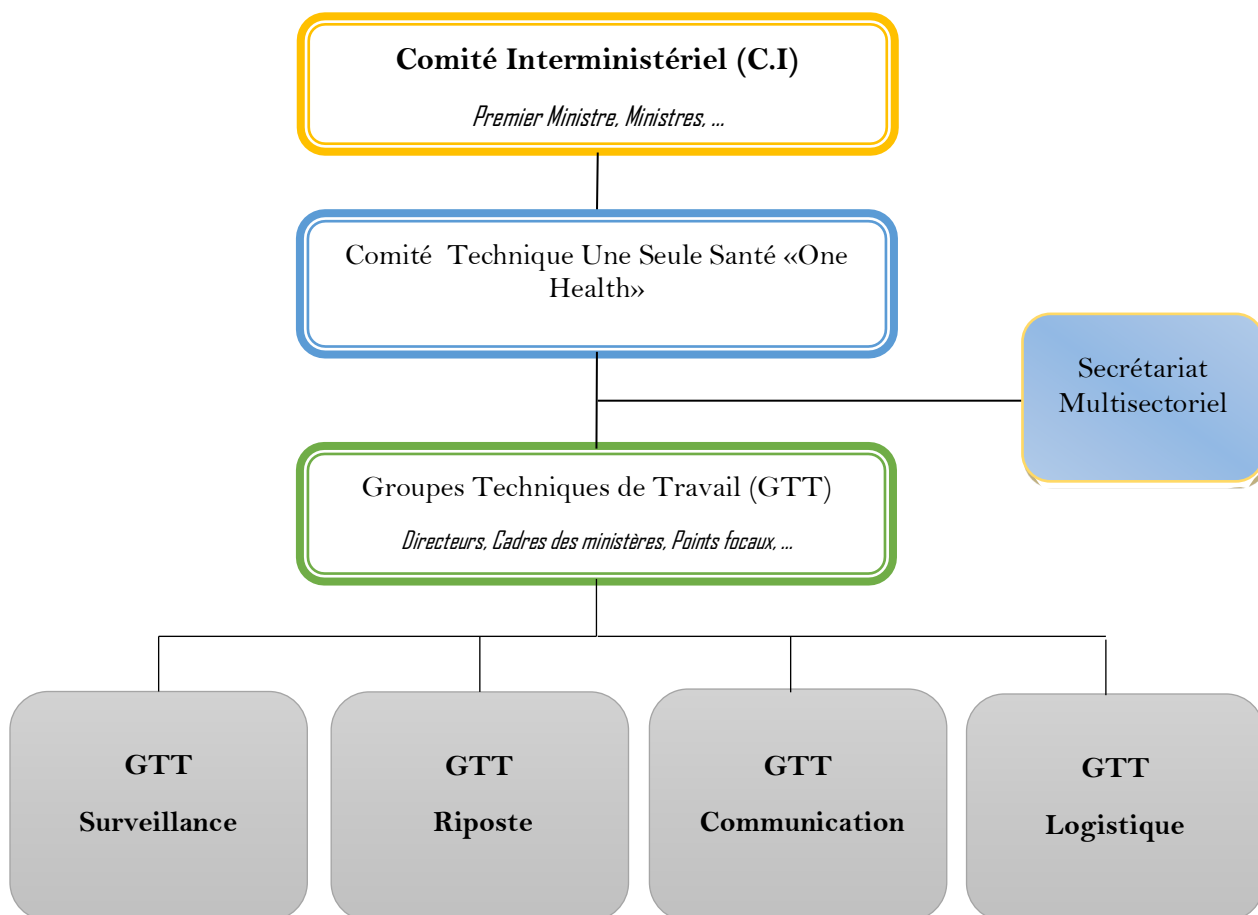


Figure 1 : Organigramme de la plateforme « Une Seule Santé »

3.3.1. COMITE INTERMINISTERIEL

Le Comité Interministériel (C.I) est l'instance politique qui est l'organe décisionnel de la plateforme « Une Seule Santé ».

Missions

Il a pour principales missions de définir les orientations politiques et stratégiques de mise en œuvre de l'approche « Une Seule Santé ». A ce titre, il est chargé de :

- Donner des orientations stratégiques ;
- Valider les différents plans stratégiques,
- Approuver les rapports périodiques d'activités,
- Mobiliser les ressources au plan national et international pour la lutte contre les menaces sanitaires ;
- Assurer la communication sur les menaces et urgences sanitaires au plan national et/ou international.

Composition

Le C.I est présidé par le Premier Ministre. Le Secrétariat du CI est assuré par le Ministre en charge de la santé pour les deux premières années de session. Il sera par la suite animé de manière tournante tous les deux ans entre les ministères clés (environnement, élevage, santé) de la plateforme « Une Seule Santé ».

Le C.I est composé comme suit :

Président

- Le Premier Ministre.

Membres

- Le ministre en charge de la Santé Publique ;
- Le ministre en charge de l'Élevage ;
- Le ministre en charge de l'Environnement ;
- Le ministre en charge de l'Agriculture ;
- Le ministre de la Défense ;
- Le ministre en charge des Finances ;
- Le ministre en charge du Plan ;
- Le ministre de l'Intérieur ;
- Le ministre en charge de la Communication ;
- Le ministre en charge de l'hydraulique et assainissement.

Au titre des Organisations Internationales :

- Les Chefs de File des Partenaires Techniques et Financiers des secteurs clés ;
- Le Représentant Résident de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Le Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) ;
- Le Représentant de l'Organisation Mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture (FAO) ;
- Le Représentant Résident de l'UEMOA;
- Le Représentant Résident de la CEDEAO;
- Le Coordonnateur d'OCHA ;
- Le Représentant Résident de l'UNICEF;
- Le Représentant de GAVI.

3.3.2. COMITE TECHNIQUE UNE SEULE SANTÉ «ONE HEALTH»

Le Comité Technique Une Seule Santé est l'organe technique de la Plateforme. Il fournit les directives techniques aux GTT et au Secrétariat Multisectoriel et coordonne les interventions des partenaires en cas d'urgences sanitaires. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de la santé publique.

Missions

Le Comité Technique Une Seule Santé est placé sous l'autorité du C.I, et est l'organe de coordination des activités de la Plateforme « Une seule santé ».

Il est chargé de :

- Mettre en œuvre la politique « Une seule santé » et 'exécuter le Plan d'Action National de Sécurité Sanitaire (PANSS) ;
- Définir le niveau de risque en rapport avec l'évolution de la menace sanitaire ;
- Coordonner les actions de lutte contre les menaces sanitaires ;
- Assurer la diffusion des alertes sanitaires ;
- Promouvoir la formation et la recherche en Santé humaine, animale et environnementale notamment la prévision, la prévention et la riposte aux épidémies et autres situations d'urgences sanitaires ;
- Elaborer les documents stratégiques et de plaidoyer ;
- S'assurer de la disponibilité et de la gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières pour la mise en œuvre du PANSS ;
- Contribuer à l'amélioration de la collaboration entre le gouvernement, les organisations non gouvernementales, les institutions et les agences engagées sur l'interface homme-animal-écosystème pour poursuivre les approches intégrées et rentables des programmes de prévention et de lutte;
- Examiner et approuver les budgets, les plans de travail du Secrétariat Multisectoriel et des Groupes Techniques de Travail, ainsi que leurs rapports périodiques.

Les rapporteurs du Comité Technique Une Seule Santé sont chargés de :

- rédiger les comptes rendus ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- préparer les réunions de comité Interministériel de la Plateforme One Health ;
- assurer l'archivage des documents.

Ils sont assistés des points focaux Une Seule Santé des ministères clés.

Composition: (conformément à l'arrêté n°000112/MSP/SG/DSRE du 08 février 2019)

Le Comité Technique Une Seule Santé est composé ainsi qu'il suit :

Président :

- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Santé Publique ;

Vice-Présidents :

- 1^{er} Vice-président : le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Elevage ;
- 2^{eme} Vice-président : le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Environnement ;

Rapporteurs :

- Le Directeur de la Surveillance et de la Riposte aux Epidémies ;
- Le Directeur de la Santé Animale du Ministère en charge de l'Elevage ;
- Le Directeur de la Faune du Ministère en charge de l'Environnement ;

Membres :

- le Conseiller Principal de la cellule Santé du cabinet du Président de la République ;
- le Conseiller Principal, Chef du Département, population, santé et action Humanitaires du Cabinet du Premier Ministre ;
- un représentant du Ministère en charge de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
- un représentant du Ministère des Transports ;
- un représentant du Ministère de la Défense Nationale ;
- un représentant du Ministère de la Communication ;
- un représentant du Ministère en charge de L'Elevage ;
- un représentant du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses ;
- un représentant du Ministère des Finances ;
- un représentant du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes ;
- un représentant du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;

- un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche l'Innovation ;
- un représentant du Ministère de Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire ;
- un représentant par Direction des Statistiques des Ministères de la Santé Publique, Agriculture/Elevage et de l'Environnement ;
- un représentant par Direction de la Surveillance Epidémiologique et Riposte des Ministères de la Santé Publique, Agriculture/Elevage et de l'Environnement ;
- un représentant par Direction des Etudes et de la Programmation des Ministères de la Santé Publique, de l'Agriculture, de l'Elevage et l'Environnement ;
- un représentant de la Direction Générale des Eaux et Forêts ;
- un représentant de la Direction Nationale de la Météorologie ;
- un représentant de la Direction des Immunisations ;
- un représentant du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ;
- un représentant du Laboratoire de Référence de l'Hôpital National de Lamordé ;
- un représentant du Laboratoire de Référence de l'Hôpital National de Niamey ;
- un représentant du Laboratoire National d'Analyse et d'Expertise (LANSPEX) ;
- un représentant des Comités des Experts (CNEP) et de Certification (CNC) de la poliomyélite ;
- un représentant du Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) ;
- un représentant du Centre de Recherche Médicale et Sanitaire (CERMES) ;
- deux représentants des ONG Internationales ;
- deux Directeurs Centraux du Ministère en charge de l'Elevage ;

- un représentant de la Direction des Laboratoires du Ministère de la Santé Publique,
- un représentant de l'ONPPC ;
- trois représentants du Groupement des ONG et Associations du Secteur de la Santé Humaine, Animale et Environnementale ;
- un représentant de l'UNICEF ;
- un représentant de l'OMS ;
- un représentant de la FAO ;
- un représentant d'OCHA
- quatre représentants des Syndicats du secteur de la Santé ;
- deux représentants du Syndicat du secteur de l'Elevage ;
- un représentant du Syndicat du secteur de l'Environnement.

Procédures de désignation des membres

Les membres du comité sont nommés par arrêté du ministre en charge de la santé.

Structures déconcentrées du Comité Technique Une Seule Santé

Au niveau déconcentré (régional, départemental et communal) , le Comité Technique Une Seule Santé de la plateforme a une structuration similaire à celle du niveau national..

Au Niveau Régional

Président : le gouverneur de la région ;

Le Secrétariat sera assuré par les Directeurs Régionaux (Santé, Élevage, et Environnement)

Au niveau Départemental

Président : le Préfet ;

Le Secrétariat sera assuré par les Directeurs Départementaux (Santé, Élevage, et Environnement).

Au niveau communal

Président : le Maire

Le Secrétariat sera assuré par les chefs de services communaux (Santé, Élevage, et Environnement).

3.3.3. SECRETARIAT MULTISECTORIEL UNE SEULE SANTE

Le Secrétariat Multisectoriel est placé sous la tutelle du Secrétaire Général du Ministère de la santé publique. Il est assuré par les trois points focaux «Une Seule Santé» des ministères clés.

Un arrêté du ministre en charge de la santé déterminera le mode de fonctionnement.

Missions

Le Secrétariat Multisectoriel est l'organe d'animation de la plateforme « Une seule santé » mais aussi de coordination des GTT. Il assure l'organisation générale et permanente de la Plateforme « Une Seule Santé ». A ce titre il est chargé de :

- Participer à l'élaboration du plan stratégique national de la Plateforme « Une Seule Santé » ;
- Participer à l'élaboration des documents techniques ;
- Animer et encadrer les différents acteurs de la Plateforme « Une Seule Santé » ;
- Appuyer la préparation des réunions du C.I et du Comité technique Une Seule Santé ;
- Développer un réseau durable et fonctionnel entre les partenaires techniques et financiers dans le cadre de One Health ;
- Organiser les réunions, ateliers et conférences sur l'approche « Une seule santé » ;
- informer les ministères respectifs et les partenaires, sur les décisions prises lors des réunions du C.I et du Comité Technique ;
- Assurer l'information, l'éducation et la communication sur l'approche « Une seule santé » ainsi que sur le niveau de mise en œuvre du RSI, du GHSA, du PANSS et de l'approche « Une Seule Santé » ;
- Participer à la planification, la facilitation, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions menées dans le cadre du RSI, du GHSA, du PANSS, du Code Sanitaire et de l'approche « Une Seule Santé » ;
- Assurer la mise en œuvre de toutes autres activités qui lui seront confiées par le C.I ou le Comité technique dans le cadre de GHSA/PANSS/RSI/Une Seule Santé.

Procédure de désignation des membres

Les membres du secrétariat sont nommés par arrêté du ministre en charge de la santé.

3.3.4. GROUPES TECHNIQUES DE TRAVAIL (GTT)

Les Groupes Techniques de Travail (GTT) sont des organes d'appui au comité technique Une Seule Santé, à la fois proactifs et réactifs, pour traiter des questions spécifiques. A ce titre, les GTT ont pour missions de :

- ✓ Mener des réflexions sur les thématiques qui leur sont proposées
- ✓ Donner des avis et Formuler des recommandations nécessaires dans le cadre de la plateforme « Une Seule Santé » pour la prévention, détection et réponse aux évènements de santé publique à l'interface Homme, Animal et Environnement ;
- ✓ Apporter une assistance technique aux équipes de mise en œuvre des régions, des départements et des communes ;
- ✓ Produire des documents techniques relatifs aux thématiques, et proposer des directives et des procédures opérationnelles.

Les GTT sont au nombre de quatre (4) constitués comme suit :

- Le GTT Surveillance ;
- Le GTT riposte ;
- Le GTT Communication ;
- Le GTT logistique.

Missions des Groupes Techniques de Travail (GTT)

❖ Groupes Techniques de Travail (GTT) **Surveillance**

Ce GTT traite de tous les domaines de la surveillance (épidémiologique et microbiologique, environnementale) en matière de santé humaine, animale et environnementale.

Il a pour missions de :

- Contribuer au développement des outils pour le renforcement des stratégies de surveillance intégrée et de riposte ;
- Servir d'interface aux plans intersectoriel et multidisciplinaire pour assurer la surveillance au niveau des humains-animaux- écosystèmes ;

- Contribuer à la formulation des propositions pertinentes en vue de donner plus de priorité et de visibilité à la surveillance ;
- Contribuer à mettre en place un système efficace d'échanges d'informations sur les données des trois secteurs clés de la surveillance humaine, animale (domestique, sauvage, aquatique) et environnementale ;
- Contribuer au renforcement de l'analyse des événements de la surveillance épidémiologique, microbiologique et environnementale à tous les niveaux y compris les points d'entrées ;
- Mettre en place des mesures de surveillance intensive au niveau des points d'entrées (Aéroports terrestres, fluviaux) ;
- Renforcer les capacités du personnel impliqué dans la surveillance et assurer leur supervision.
- Renforcer la surveillance à base communautaire pour la détection à temps des urgences sanitaires ;
- Participer à la révision des plans existants et à l'élaboration des nouveaux plans
-
- Organiser des réunions nationales et internationales régulières pour les échanges d'informations et identifier les opportunités de collaboration avec les parties prenantes ;
- Evaluer les capacités des points d'entrée officiels conformément à la mise en application du RSI (2005).
- Elaborer et mettre en œuvre des procédures pour renforcer la coordination et la communication entre les différents secteurs travaillant aux points d'entrée.
- Participer à l'évaluation périodique de la mise en œuvre des capacités requises du RSI (2005)/PVS.
- Participer à la revue et la mise à jour du PANSS.
- Contribuer à la mise en place d'un système de gestion de la qualité (incluant l'évaluation externe et interne de la qualité) ; de biosécurité et de biosûreté.

Groupes Techniques de Travail (GTT) **riposte**

Ce Groupe a pour missions de :

Préparation :

- Élaborer conjointement un plan national intégré de réponse aux urgences sanitaires ;
- Faire la cartographie des ressources humaines disponibles à tous les niveaux ;

- Contribuer au plaidoyer pour la disponibilité de stocks d'urgence suffisants (médicaments, fournitures, etc.) pour une réponse rapide aux situations d'urgence sanitaire;
- Elaborer les plans de préparation et de réponse aux urgences sanitaires survenant aux points d'entrée, selon l'approche « Une Seule Santé ».
- Participer à la révision des plans existants et à l'élaboration des nouveaux plans
- Élaborer des procédures pour les interventions d'urgence ;
- Organiser des exercices de simulation pour tester les procédures ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan intégré de surveillance et de riposte aux zoonoses prioritaires ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation des ressources humaines sur la gestion des urgences sanitaires
- Participer à l'évaluation périodique de la mise en œuvre des capacités requises du RSI (2005)/PVS.
- Participer à la revue et la mise à jour du PANSS.
- Contribuer au développement de protocoles, directives et manuels destinés au personnel en charge de la réponse multisectorielles ;
- mettre en œuvre un plan de préparation et de réponse aux urgences sanitaires survenant aux points d'entrée, selon l'approche « Une Seule Santé ».
- Documenter les interventions / réponses liées aux événements de la santé humaine, animale et environnementale pour améliorer les futures actions face aux évènements menaçant la sante publique grâce aux leçons apprises – RIA et RAA;
- Soutenir les interventions postérieures aux évènements par des conseils et un soutien psychologique et la réadaptation psychosociale ;

Groupes Techniques de Travail (GTT) **Communication**

Ce GTT est essentiellement chargé de promouvoir la communication en matière de « One Health ». Il a comme missions de :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités de tous les acteurs en matière de communication sur les risques et engagement communautaire, en adoptant l'approche « Une Seule Santé » ;
- Elaborer et diffuser des procédures et outils pour la gestion des rumeurs selon l'approche « Une Seule Santé ».

- Animer la communication sur les risques au niveau national et international ;
- Elaborer et diffuser des procédures et des outils pour la communication en situation d'urgence ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan intégré de communication sur les risques et engagement communautaire, en s'appuyant sur le plan national de préparation et de réponses aux urgences sanitaires et sur l'analyse des risques sanitaires ;
- Élaborer des stratégies de communication efficaces pour un engagement et une participation communautaires adéquats aux événements ;
- Organiser des réunions nationales et internationales régulières pour les échanges d'informations et identifier les opportunités de collaboration avec les parties prenantes;
- Assurer un partage régulier d'informations en utilisant les outils standards de collecte de données et de rapportage, ainsi que des stratégies efficaces de communication et de coordination entre toutes les parties prenantes.
- Développer/ Renforcer le partenariat avec les parties prenantes aux activités de communication y compris les organisations de la société civile sur l'inclusivité de leur rôle dans la sécurité sanitaire.

Groupes Techniques de Travail (GTT) **logistique**

Ce groupe est chargé de :

- Contribuer au développement de protocoles, directives et manuels destinés au personnel en charge de la réponse multisectorielles;
- Contribuer à l'élaboration du plan national intégré de réponse aux urgences sanitaires ;
- Faire la cartographie des ressources matérielles disponibles à tous les niveaux ;
- Contribuer au plaidoyer pour la disponibilité de stocks d'urgence suffisants (médicaments, fournitures, etc.) pour une réponse rapide aux situations d'urgence sanitaire;
- Documenter les interventions / réponses liées aux événements de la santé humaine, animale et environnementale pour améliorer les futures interventions logistiques face aux événements menaçant la sante publique grâce aux leçons apprises ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de préparation et de réponse aux urgences sanitaires selon l'approche « Une Seule Santé » ;
- Élaborer des PON pour les interventions d'urgence sur la gestion de la logistique ;
- Contribuer à l'organisation des exercices de simulation pour tester les PON ;
- Appuyer les autres groupes de travail thématique dans les questions logistiques.

Composition des Groupes Techniques de Travail (GTT)

Les membres des GTT sont représentatifs du caractère multisectoriel et multidisciplinaire de la Plateforme « Une Seule Santé ». Ils sont choisis en fonction du domaine d'intervention de leur institution ou de leur poste.

Procédure de désignation des membres

Est membre des Groupes Techniques de Travail, toute personne physique désignée par son Ministère ou Organisme de tutelle.

Le membre perd sa qualité par démission, affectation à d'autres fonctions incompatibles avec ceux du GTT ou manquement grave aux règles de fonctionnement de la Plateforme « Une Seule Santé » constaté par le Secrétariat Multisectoriel.

Le Secrétariat Multisectoriel peut faire appel à toute personne dont il juge les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions des GTT.

IV. FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

4.1. REUNIONS ORDINAIRES DES ORGANES DE LA PLATEFORME

4.1.1. Comité Interministériel

Périodicité des réunions

Le C.I se réunit une (1) fois par an en sessions ordinaires et au besoin des réunions extraordinaires sur convocation de son Président, le Premier Ministre.

Procédures de convocation

Les réunions ordinaires du C.I sont convoquées par son Président. Sur proposition du Ministre assurant le secrétariat du comité, le Premier Ministre décide de la date de tenue de chaque session et de l'ordre du jour.

La convocation est adressée aux membres et personnes ressources invitées, et doit indiquer l'ordre du jour. Elle peut être accompagnée des documents préparatoires y afférents.

La convocation en session ordinaire doit parvenir aux membres sept (7) jours au moins avant la réunion.

4.1.2. Comité Technique de Coordination

Périodicité des réunions

Le Comité Technique se réunit chaque trimestre, soit quatre (4) fois par an en sessions ordinaires et au besoin des réunions extraordinaires sur convocation de son Président, le Secrétaire General du Ministère en charge de la Santé

Procédures de convocation

Les réunions du CT sont convoquées par le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Santé.

Les réunions du Comité Technique sont présidées par son président. En cas d'empêchement, il désigne un de ses vice-présidents.

Le Secrétariat Multisectoriel, en relation avec le Président du Comité Technique fixe la date de tenue de chaque réunion et établit l'ordre du jour. Le Secrétaire fait parvenir une Convocation écrite (signé du Président) à la réunion, à chaque membre en précisant la date et le lieu, l'ordre du jour et en y annexant les documents afférents au moins deux (2) semaines (14 jours) avant la tenue de la réunion.

Un rappel de cette convocation est fait par la suite par voie électronique, ou tout autre canal jugé pertinent ,3 jours avant la réunion.

4.1.3. Secrétariat Multisectoriel

Périodicité des réunions

Le Secrétariat Multisectoriel se réunit régulièrement une fois par mois et au besoin des réunions extraordinaires.

Procédures de convocation

Le Secrétaire Multisectoriel fixe la date de tenue de chaque réunion et l'ordre du jour. Il adresse une convocation officielle par courrier électronique à chaque membre du Secrétariat Multisectoriel cinq (5) jours avant la réunion.

4.1.4. Groupes Techniques de Travail (GTT)

Périodicité des réunions

Les GTT se réunissent une (1) fois par mois et au besoin des réunions extraordinaires.

Procédures de convocation

Les réunions des GTT sont convoquées par le Secrétaire Multisectoriel.

Le Secrétaire fait parvenir une convocation écrite ou électronique à la réunion, à chaque membre du GTT en précisant la date et le lieu, l'ordre du jour en y annexant les documents afférents

Tableau2 : Récapitulatif des réunions ordinaires des organes de la Plateforme « Une seule santé »

Organe	Fréquence des Réunions ordinaires	Président
Comité Interministériel	1 fois/an	Premier Ministre
Comité de Coordination	Chaque trimestre (4fois /an)	Secrétaire Général
Secrétariat Multisectoriel	1 fois/mois	Secrétaire Multisectoriel
Groupes Techniques de Travail	1 fois/mois	Secrétaire Multisectoriel
Structures déconcentrées de la Plateforme	Sous réserve des arrêtés des régions	- Gouverneur - Préfet / Maire

V. RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le manuel de gouvernance est non seulement un outil d'aide à la décision, mais également un outil de transfert de connaissances. Il permet de comprendre les rôles et responsabilités des différentes composantes de la Plateforme «Une Seule Santé» dans les actions visant la résilience du pays face aux urgences de santé publique ainsi que leurs modalités de fonctionnement. De fait, tous les membres de la plateforme sont formés sur ce manuel.

Par ailleurs, les membres du Secrétariat Multisectoriel bénéficient de sessions d'orientation sur la gestion d'un système de suivi évaluation, intégrant la maîtrise des outils de suivi-évaluation.

Le Secrétariat Multisectoriel gère de façon optimale le processus de formation continue des membres sous la supervision du Comité Technique de la Plateforme « Une seule santé ».

Le recensement des besoins en formation se fait lors de l'évaluation annuelle de la coordination pendant la dernière réunion de l'année du Secrétariat Multisectoriel. Un inventaire des besoins de formation pour l'exercice à venir est effectué auprès des organes de la plateforme. Ces besoins recueillis sont compilés par le Secrétariat Multisectoriel

Domaines de renforcement des capacités :

Les domaines de renforcement des capacités sont entre autres :

Surveillance /SIMR 3^e Edition

Technique de Laboratoire

Système de gestion de la qualité au laboratoire

Résistance antimicrobienne

Communication de risque et engagement communautaire

Préparation et riposte y compris la vaccination

Gestion des points d'entrées

Ressources humaines

Biosécurité et Biosureté

Sécurité alimentaire.

5.1. Elaboration du projet de plan de formation

Les besoins de formation consolidés sont regroupés par thématique clé de l'approche « Une seule santé » par le Secrétariat Multisectoriel. Il établit la liste des formations qui peuvent être satisfaites aussi bien au niveau des institutions nationales ou étrangères

Il transmet le projet de plan de formation et une évaluation des coûts associés au CT pour approbation.

5.2. Validation du plan de formation

Le CT procède à l'examen du projet de plan de formation et le valide. Le document est par la suite transmis au secrétariat multisectoriel pour sa mise en œuvre.

5.3. Processus administratifs de la formation

L'exécution du plan de formation est assurée par le Secrétariat Multisectoriel. Au moins deux semaines avant la date de formation, le Secrétaire Multisectoriel convoque par écrit ou par courriel électronique les bénéficiaires d'une formation donnée avec ampliation au Président du Comité Technique. Le Secrétariat Multisectoriel procède, pour chaque formation, à l'inscription des personnes concernées.

VI. PLANIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION

Le volet planification – suivi évaluation vise à faire la programmation et le suivi des progrès du Niger vers l’atteinte des engagements dans le cadre du règlement sanitaire international. En effet la Plateforme se fixe des résultats attendus à court, moyen et long, à terme...., .

Cela se fait à travers l’outil OH-APP (One Health Assessment for Performance and Planning) développé par DAI **Programmation du Plan de Travail**

Le Plan de travail annuel du Secrétariat Multisectoriel décrit toutes les interventions nécessaires pour permettre au pays de renforcer ses capacités dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du RSI et PVS. Ce plan devra s’aligner sur les plans stratégiques élaborés dans les différents domaines d’intervention du One Health.

Le plan de travail doit être soumis au CT chaque année avant le 25 décembre Ce plan devra intégrer les activités de soutien y afférent pour permettre leur financement.

Chaque GTT sur la base de son mandat doit établir un plan de travail et des TDR pour la réalisation de ses activités clés.

6.1. Suivi du plan de travail

Le plan de travail annuel sera assorti d’un jeu d’indicateurs de résultats attendus et de processus à suivre. Le suivi du Plan d’Action sera consigné dans des rapports d’étape trimestriels. **Indicateurs de suivi-évaluation**

Le cadre de résultat s’appuie sur le PANSS et l’Evaluation Externe Conjointe (JEE). En effet, la fonctionnalité du Mécanisme de Coordination Multisectoriel est un indicateur essentiel du RSI en sa capacité P2 relative à la coordination, plaidoyer et rapportage précisément en son **indicateur P2-2**.

6.2. Production de rapports

Les outils utilisés pour la production des rapports d’activités pour la Plateforme « Une seule santé » du Niger sont :

Tableau de bord

Le tableau de bord regroupe un ensemble de données de performance et de résultat:

- Le tableau de suivi des activités planifiées composante par composante ;
- Les indicateurs de performance mesurés par mois/trimestre et les taux d’avancement pour chaque composante ;

Rapports périodiques de suivi-évaluation

Les rapports sont trimestriels et suivent le canevas standardisé suivant :

- un rappel des objectifs (quantifiables) poursuivis ou des prévisions au cours de la période écoulée ;
- un tableau bilan de suivi des activités prévues au cours du trimestre (état d'avancement des activités planifiées) ;
- une analyse des taux de réalisations (physiques) mettant en évidence les facteurs explicatifs ou les raisons des écarts entre les prévisions et les réalisations obtenues, les problèmes rencontrés et les solutions envisagées ;
- le plan d'action détaillé du prochain trimestre (activités, tâches et dates de planification prévisionnelle).

Le rapport annuel complet comprendra principalement :

- le bilan technique et financier des activités par composante ;
- la situation de l'exécution du projet (activités et résultats).

Calendrier et diffusion des rapports de la Plateform

Le rapport trimestriel, à partir des données compilées par le Secrétariat Multisectoriel, est élaboré et diffusé aux parties prenantes au plus tard une semaine avant la réunion du CT.

Le projet de rapport trimestriel est validé lors de la réunion trimestrielle de coordination.

Le Secrétariat Multisectoriel produit le rapport trimestriel final intégrant les observations et le transmet à tous les acteurs de la Plateforme « Une seule santé » au plus tard une semaine après la réunion de coordination. Il en assure, par ailleurs, l'archivage afin de constituer la base documentaire de la Plateforme « Une seule santé ».

6.3. Evaluation annuelle de la plateforme

Pour évaluer les progrès de la plateforme et le niveau d'avancement en termes d'organisation et de performances, il sera procédé annuellement à un exercice d'auto-évaluation. Les membres du secrétariat utiliseront un outil adapté pour cet exercice. Les résultats de cette évaluation permettront d'identifier les besoins de renforcement et de développer les plans de travail annuels.

VII. SOURCES DE FINANCEMENT

Les sources de financement de la plate-forme sont le budget de l'état et l'apport des PTF.

7.1. Budget national

Chaque département ministériel clé du One Health doit prévoir une ligne budgétaire dédiés aux activités de la plateforme.

7.2. Financement des PTF

Les partenaires contribueront au financement des activités de la plateforme suivant leurs modalités propres.

VIII. COMMUNICATION DE LA PLATEFORME

Le Secrétariat Multisectoriel assure la transmission adéquate des documents d'information générale ou spécifique aux membres de la Plateforme « Une seule santé ».

Le Secrétariat multisectoriel disposera d'une expertise avérée en communication à travers le GTT communication.

X. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ministère de la Santé Publique : Arrêté n° 00112 MSP/SG/DSRE du 08 Février 2019 Modifiant l'Arrêté n° 000394 du 06 avril 2018 portant création, missions Composition et fonctionnement d'un Comité Technique Une Seule Santé « One Health ».

OMS, 2015 : Plan Stratégique Régionale de la logistique 2015-2018. 32p

OMS, 2018 : Rapport de l'Evaluation Conjointe Externe des principales capacités RSI de la République du Niger. 60p

République de Guinée, 2018 : Manuel de gouvernance nationale de la Plateforme “One Health” (Une Seule Santé). 25p

République du Mali, 2018 : Manuel de gouvernance.39p

USAID, 2018: Governance Manual Template. 15p

<https://www.onehealthapp.org/resources> (Consulté permanemment)

